

Responsabilités du bénévole accompagnateur en excursion scolaire

(Tout bénévole accompagnateur d'une excursion scolaire de plus de 24 heures doit compléter et signer ce formulaire)

Date: _____

Nom de l'école : _____

Nom de l'excursion scolaire : _____

Date de l'excursion scolaire : _____

En vertu de la *Directive administrative 260 : Sorties éducatives, culturelles et sportives* tout bénévole accompagnateur d'une excursion scolaire de plus de 24 heures doit consentir à ce qui suit :

Tout superviseur et bénévole accompagnateur :

- a. aura plus de dix-huit (18) ans.
- b. sera informé, par l'enseignant principal, de la nature de l'excursion scolaire et de ses responsabilités, avant le départ.
- c. se conduira de manière à respecter le code de conduite de l'école.
- d. avertira l'enseignant principal de toute conduite inappropriée dont il aura été témoin.
- e. se conformera à l'horaire et à l'itinéraire.
- f. se vêtira selon les exigences de l'activité.
- g. exécutera ses obligations pendant toute la durée de l'activité, même si elles ont lieu le soir et en fin de semaine.
- h. participera aux réunions avec les parents et toute autre réunion planifiée
- i. signera ce formulaire pour une excursion de plus de 24 heures (bénévole accompagnateur seulement).

Renseignements ou responsabilités spécifiques à cette excursion : _____

À titre de bénévole accompagnateur de l'excursion scolaire nommée ci-dessus, j'ai pris connaissance des responsabilités énumérées et consent à les respecter en tout temps.

Nom : _____

Signature : _____

Numéro de téléphone : _____